

Les Chiffres AGS

n°43

Le Bulletin statistique trimestriel de la garantie des salaires

3^{ème} trimestre 2023

Le Mot

Dans la continuité des deux premiers trimestres 2023, les indicateurs d'activité du Régime AGS ont poursuivi leur progression au cours du 3^{ème} trimestre, dépassant nettement les références établies en 2019 avant la pandémie.

Au 3^{ème} trimestre 2023, le nombre d'affaires ouvertes s'établit à 5 296, en hausse de plus de 29% par rapport au nombre observé au cours du 3^{ème} trimestre 2022.

Si les interventions de l'AGS restent très majoritairement réalisées au profit des entreprises de moins de 10 salariés (85%), leur augmentation auprès des entreprises de plus de 100 salariés est une tendance qui se confirme (36 au 3^{ème} trimestre 2023 contre 17 au 3^{ème} trimestre 2022).

Le nombre de bénéficiaires suit une progression encore plus significative (+67% de bénéficiaires par rapport au 3^{ème} trimestre 2022). Ainsi plus de 74 200 salariés ont bénéficié de l'intervention de l'AGS sur l'ensemble du territoire. L'Île-de-France, qui concentre historiquement le plus grand nombre de bénéficiaires, a conforté sa position avec une hausse de 113,6% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022. Trois secteurs d'activité se distinguent avec des augmentations importantes : la construction (+130%), les services aux entreprises (+194%) et l'enseignement, la santé et l'action sociale (+202%).

Malgré la forte hausse de l'activité, les délais de traitement du 3^{ème} trimestre 2023 restent stables, en deçà des délais légaux : 94% des demandes ont été traitées dans les 3 jours et 71% dès le lendemain de leur réception.

Les montants avancés par le Régime AGS ont progressé de 48% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 et ont atteint 443 M€, du jamais vu depuis 2015 pour un 3^{ème} trimestre.

Trois secteurs concentrent plus de la moitié des avances réalisées au cours du trimestre : la construction (18,3%), l'industrie (16,9%) et le commerce (15,6%). En termes d'évolution, l'hébergement et la restauration est le secteur qui affiche la plus forte augmentation (+138% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022).

Depuis le début de l'année 2023, 1 282 M€ ont été avancés à fin septembre par le Régime AGS, dépassant d'ores et déjà les montants avancés sur l'ensemble de l'année 2022 (1 137 M€).

Malgré la hausse relative au cours de ce trimestre des cotisations recouvrées (+7,3% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022) et des montants récupérés (+5,2% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022), le niveau des recettes du Régime AGS reste, depuis le début de l'année 2023, très inférieur aux montants des avances.

Dans ce contexte, la préservation de l'équilibre financier du Régime est un enjeu primordial, au regard de la dégradation de la conjoncture économique et des perspectives de progression des défaillances d'entreprise.

Bonne lecture

Rémy Mazzocchi

Directeur national a.i. de la Délégation Unédic AGS

Chiffres clés

Données 3^{ème} trimestre 2023 (vs 3^{ème} trimestre 2022)

Affaires ouvertes



Avances



Bénéficiaires



Récupérations



Cotisations recouvrées*



Contentieux



* Les montants recouvrés par le Régime AGS, au cours des deux derniers mois, feront l'objet d'une confirmation ou d'une régularisation ultérieure par l'Urssaf Caisse Nationale. De plus, à compter de janvier 2022, un changement de méthode du dispositif de recouvrement des cotisations a été opéré.

Retrouvez
**Le Regard
de Rexecode** page 10



DÉLÉGATION
UNÉDIC AGS

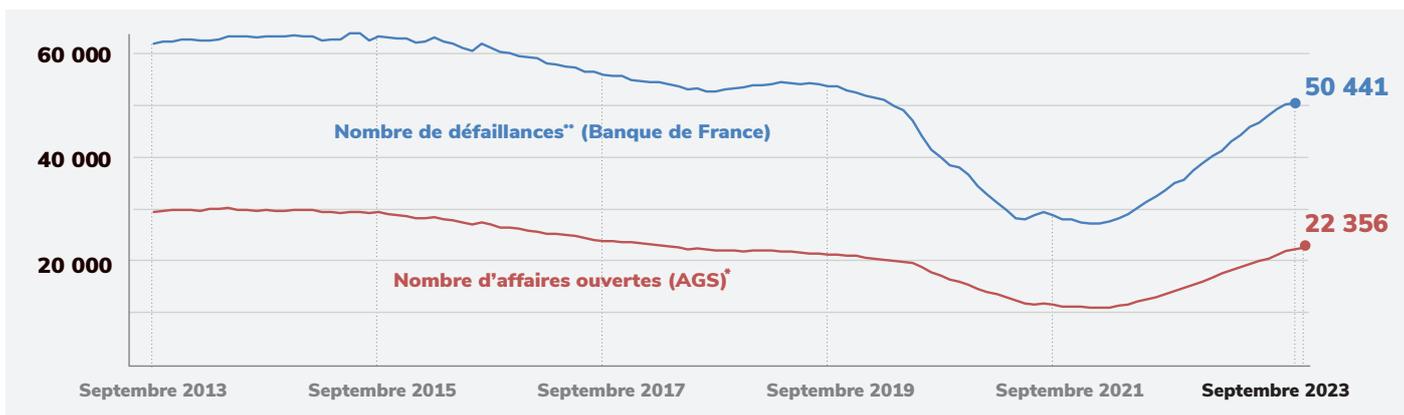
Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes

Hausse continue des défaillances d'entreprise et du nombre d'affaires ouvertes

Le nombre de défaillances d'entreprise enregistrées par la Banque de France continue de progresser et atteint les 50 441 défaillances sur les 12 derniers mois - niveau le plus élevé depuis décembre 2019.

22 356 nouvelles affaires ont été ouvertes par l'AGS sur les 12 derniers mois dont 5 296 affaires enregistrées au cours du 3^{ème} trimestre 2023, soit une hausse de plus de 29% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022

Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes AGS sur 12 mois glissants



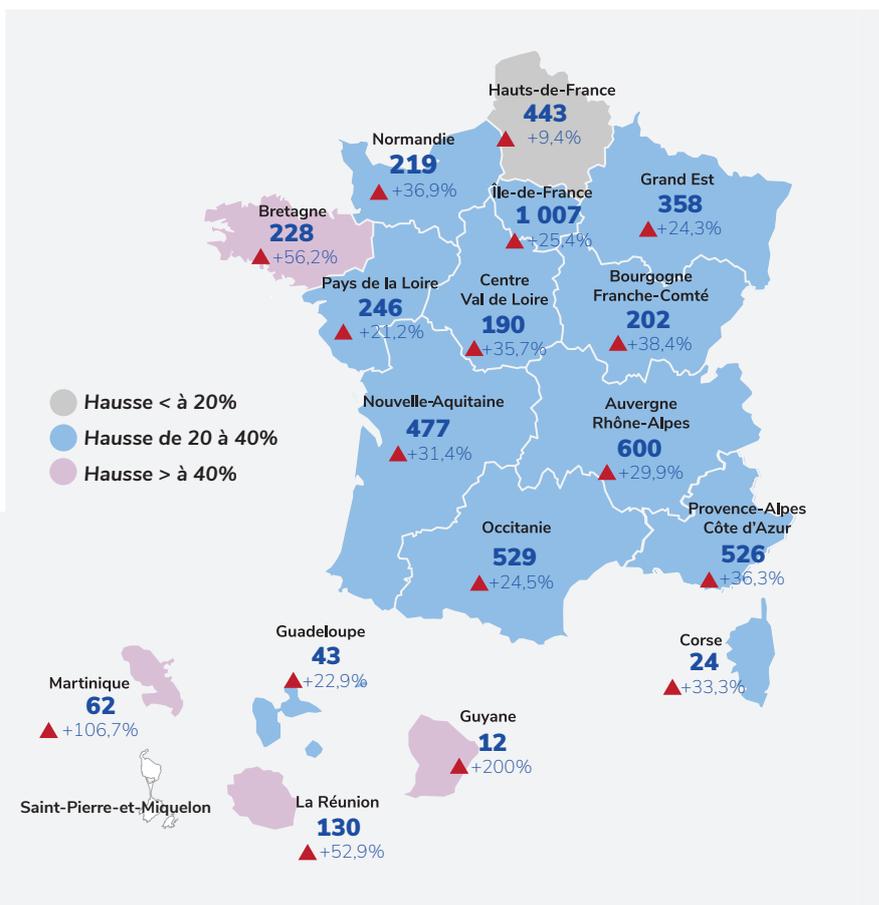
* Affaires pour lesquelles l'AGS a été sollicitée ** Données de la Banque de France révisées régulièrement au cours des derniers mois

Progression dans l'ensemble des régions

Le nombre d'affaires ouvertes au cours du 3^{ème} trimestre 2023 augmente dans toutes les régions. Cette hausse est nettement supérieure à la moyenne nationale dans 4 régions : La Réunion (+52,9%), Bretagne (+56,2%), Martinique (+106,7%) et Guyane (+200%). L'évolution la plus faible est observée dans Les Hauts-de-France (+9,4%).

L'Île-de-France, région la plus représentée avec 19% des affaires ouvertes au cours du trimestre, affiche une hausse proche de la moyenne nationale.

Affaires ouvertes par région au 3^e trimestre 2023



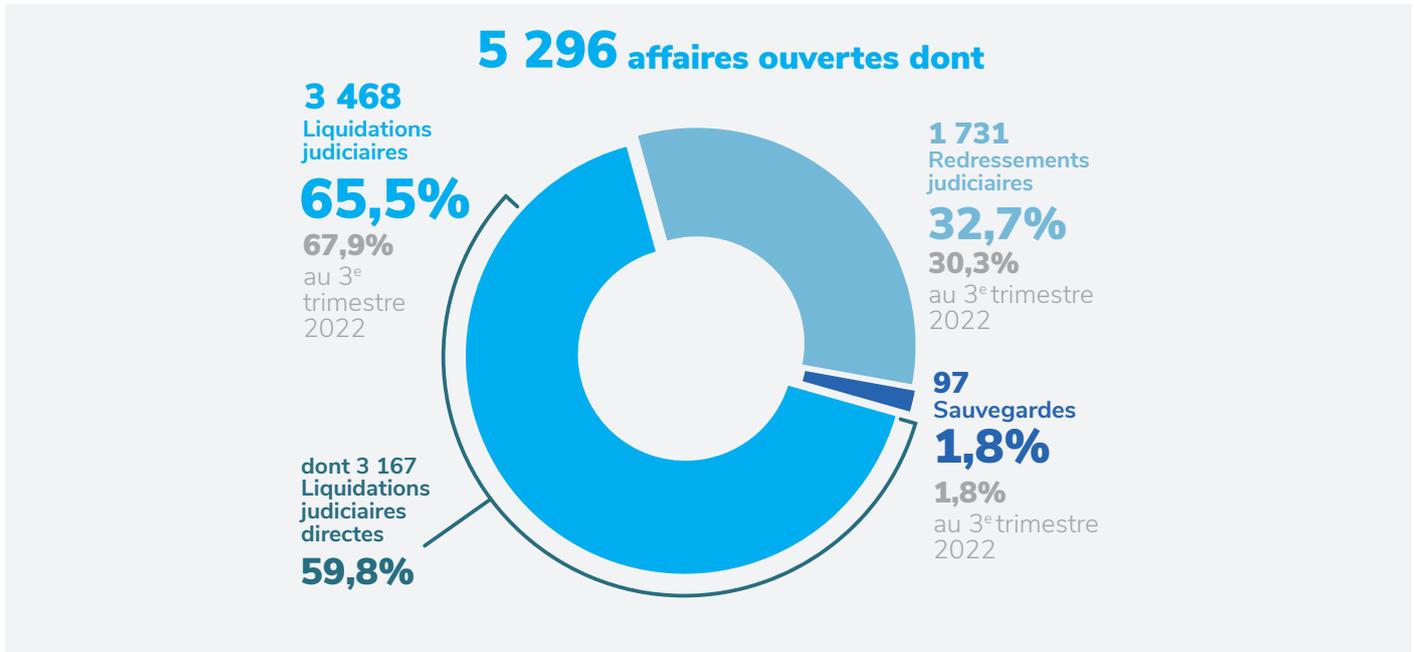
▲ Évolution par rapport au 3^{ème} trimestre 2022
▼

Part des redressements judiciaires en augmentation

Au cours du 3^{ème} trimestre 2023 un dossier ouvert sur trois concerne des procédures en redressement judiciaire : 32,7% contre 30,3% au 3^{ème} trimestre 2022, soit une augmentation de 2,4 points.

Les liquidations judiciaires représentent, quant à elles, 65,5% des affaires ouvertes par le Régime au cours de ce trimestre. Cette proportion est en baisse par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 (67,9 %). Parmi ces liquidations, 91,3% sont des liquidations judiciaires directes.

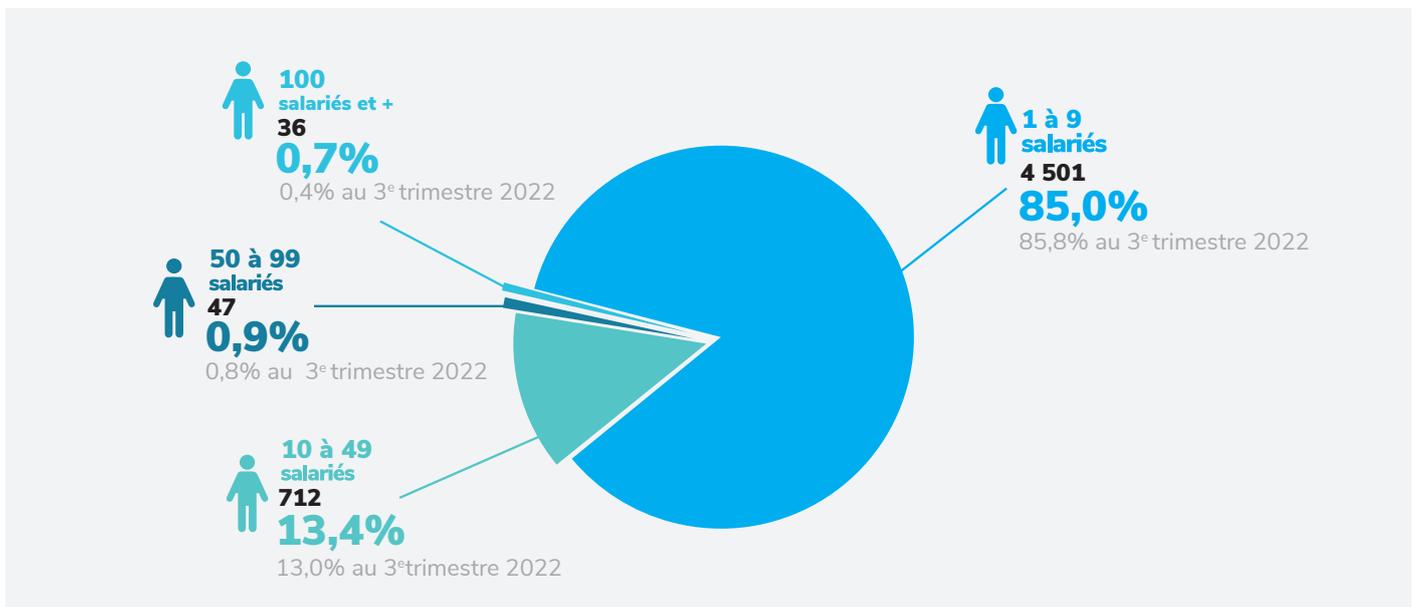
Affaires ouvertes par type de procédure au 3^e trimestre 2023



Doublement des interventions auprès des entreprises de plus de 100 salariés

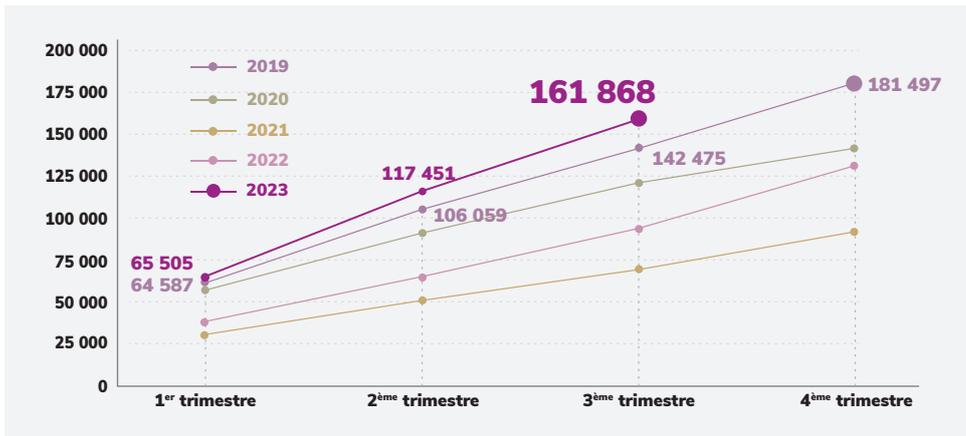
Si les interventions de l'AGS au profit des TPE (entreprises de moins de 10 salariés) restent majoritaires (85,0%), le nombre d'affaires ouvertes au profit des entreprises de plus de 100 salariés a fortement progressé : 36 au 3^{ème} trimestre 2023 contre 17 au 3^{ème} trimestre 2022.

Affaires ouvertes par taille d'entreprise au 3^e trimestre 2023



Bénéficiaires

Nombre de bénéficiaires (cumul en fin de trimestre)



Forte progression du nombre de salariés bénéficiaires

Au 3^{ème} trimestre 2023, plus de 74 200 salariés ont bénéficié de l'intervention du Régime AGS, soit une hausse de 67% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022.

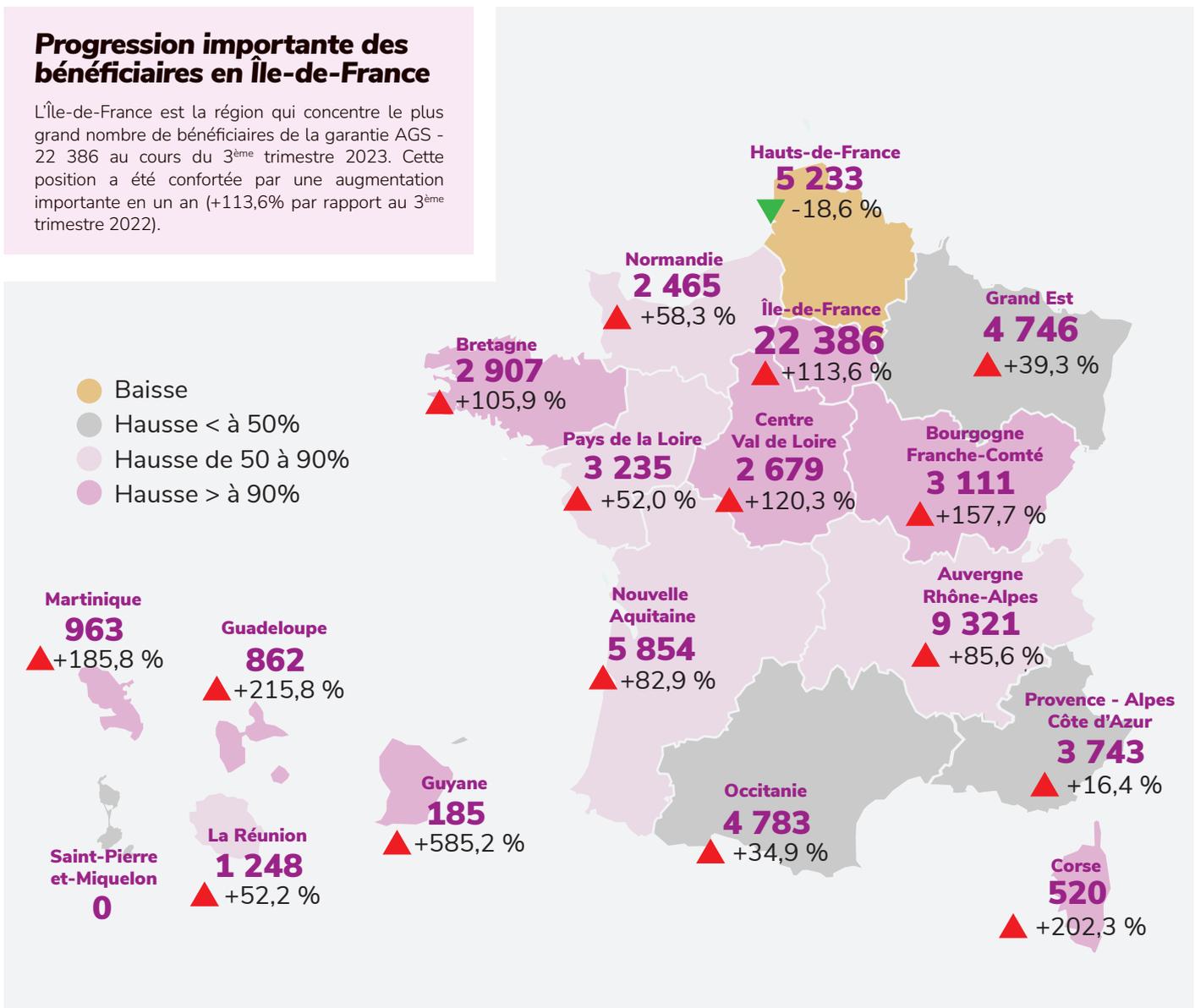


Clé de lecture : Au 30 septembre 2023, 161 868 salariés ont bénéficié de l'intervention du Régime AGS depuis le début de l'année.

Nombre de bénéficiaires par région au 3^{ème} trimestre 2023

Progression importante des bénéficiaires en Île-de-France

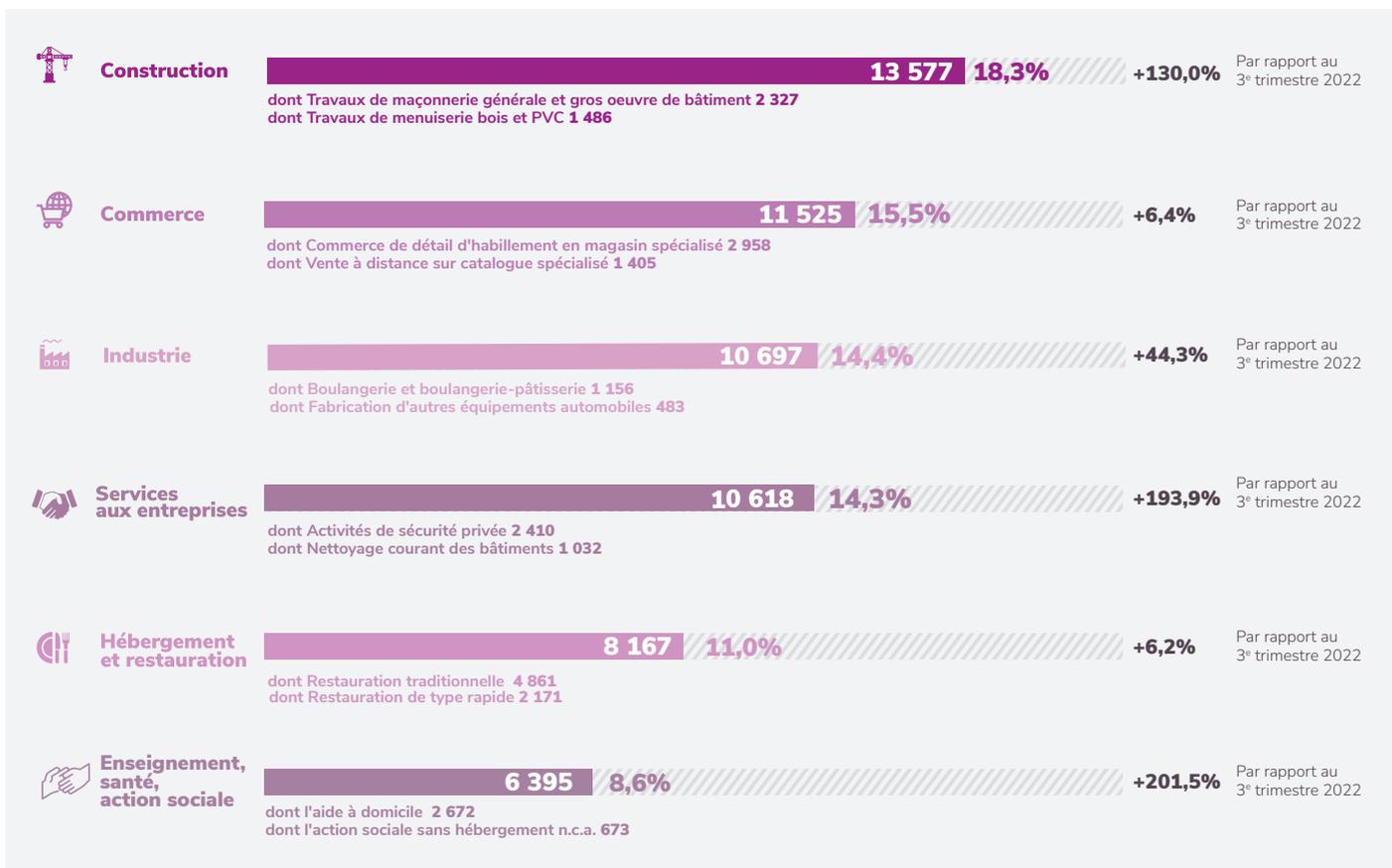
L'Île-de-France est la région qui concentre le plus grand nombre de bénéficiaires de la garantie AGS - 22 386 au cours du 3^{ème} trimestre 2023. Cette position a été confortée par une augmentation importante en un an (+113,6% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022).



Hausse significative dans tous les secteurs d'activité

6 principaux secteurs d'activité concentrent près de 82% des salariés bénéficiaires du 3^{ème} trimestre 2023. Dans ce top 6, trois secteurs se distinguent avec des augmentations importantes : la construction (+130%), les services aux entreprises (+193,9%) et l'enseignement, la santé et l'action sociale (+201,5%).

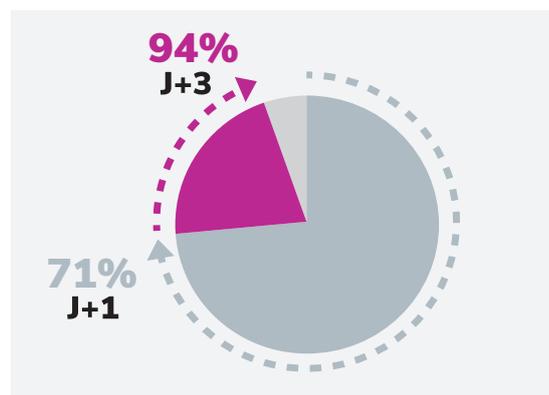
Le secteur de la construction occupe le premier rang en nombre de bénéficiaires de la garantie AGS (18,3%), soit une augmentation de 5 points par rapport au 3^{ème} trimestre 2022.



 **Clé de lecture :** Au 3^{ème} trimestre 2023, le secteur de la construction représente 18,3% des bénéficiaires de la garantie AGS contre 13,3% l'année précédente. Parmi ces bénéficiaires, 2327 travaillaient dans la maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.

Des délais de traitement toujours aussi performants

Malgré la forte hausse de l'activité liée à l'augmentation du nombre d'affaires ouvertes, les délais de traitement du 3^{ème} trimestre 2023 restent stables par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 : 94% des demandes sont traitées dans les 3 jours et 71% dès le lendemain de leur réception.



Rappel des règles légales - Article L.3253-21 du code du travail

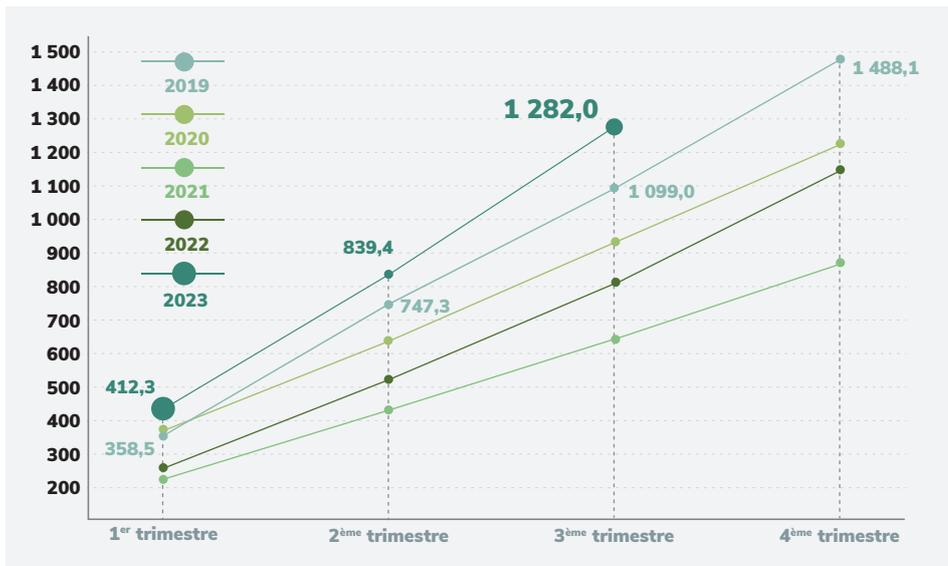
A réception du relevé de créances et des pièces nécessaires à son traitement, le Régime AGS dispose de délais légaux pour la mise à disposition des fonds :

- dans les **5 jours** pour les créances superprivilégiées dont les salaires et les congés payés, et les autres créances de salaires.
- dans les **8 jours** pour les créances dues au jugement d'ouverture (non superprivilégiées) et les autres créances.

Engagé et solidaire, aux côtés des entreprises en difficulté et de leurs salariés, le Régime AGS paye donc les bénéficiaires dans des délais inférieurs aux délais légaux.

Avances

Montants avancés
(en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



Des montants avancés qui poursuivent leur progression

Les montants avancés au cours du 3^{ème} trimestre 2023 s'élèvent à 442,6 M€, soit une hausse de 48% par rapport à l'année précédente. Il s'agit du 3^{ème} trimestre le plus important depuis 2015 en termes de montants avancés. Depuis le début de l'année 2023, 1 282,0 M€ ont été avancés par le Régime AGS au profit de 161 868 salariés bénéficiaires, soit plus que les montants avancés sur toute l'année 2022. Il faut remonter à 2016 pour observer des chiffres similaires.

Clé de lecture : Au 30 septembre 2023, 1 282 M€ ont été avancés depuis le début de l'année.

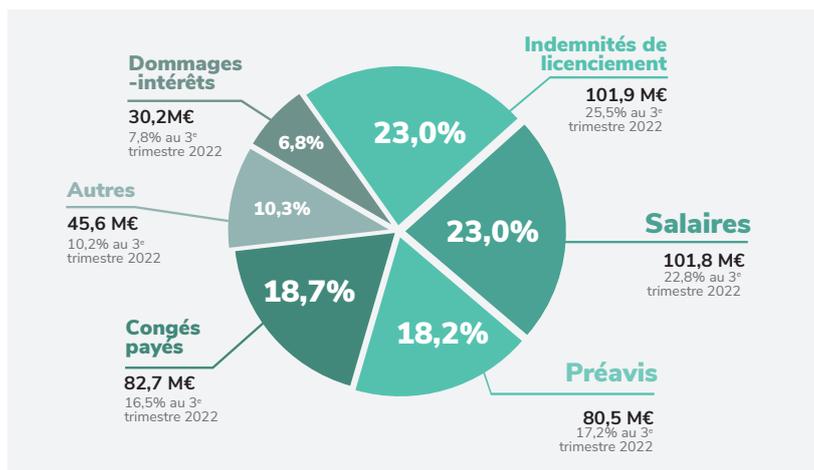
Augmentation de la part des avances au titre des congés payés et du préavis

Si les parts des indemnités de licenciement et des dommages et intérêts reculent respectivement de 2,5 et 1,0 points par rapport au 3^{ème} trimestre 2022, les parts des congés payés et du préavis augmentent respectivement de 2,2 et 1,0 points.

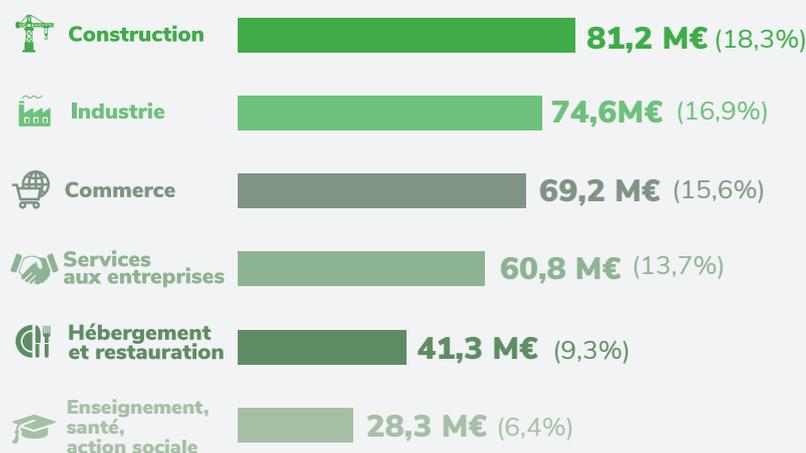
* Dans la catégorie «Autres» sont listées les créances : DIF-CRP, DIF-CSP, le délai de réflexion et les créances DIVERS autres que les dommages-intérêts.

Clé de lecture : 442,6 M€ ont été avancés au 3^{ème} trimestre 2023 dont 101,8 M€ au titre des salaires (soit 23%).

Avances par nature de créance



Avances par secteur d'activité



Progression marquée des avances dans le secteur de l'hébergement de la restauration

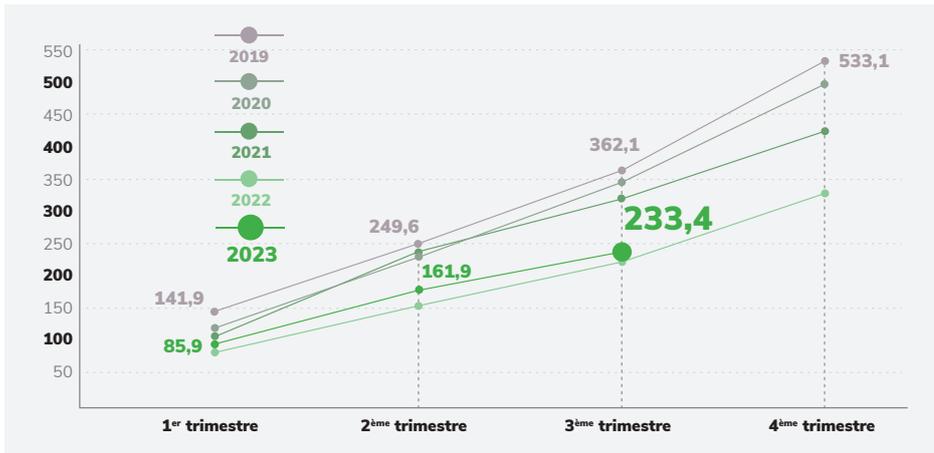
Au cours du 3^{ème} trimestre 2023, les 6 principaux secteurs d'activité concentrent 80% des avances. La construction, l'industrie et le commerce sont les secteurs les plus représentés avec respectivement 18,3%, 16,9% et 15,6% des avances versées au cours du trimestre.

L'évolution des avances est significative dans tous les secteurs, mais elle est particulièrement forte dans le secteur de l'hébergement et restauration (+138% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022).

Clé de lecture : 442,6 M€ ont été avancés au 3^{ème} trimestre 2023 dont 81,2 M€ dans le secteur de la construction (soit 18,3%).

Récupérations

Montants récupérés
(en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



Des montants récupérés qui restent à un faible niveau

Les montants récupérés au cours du 3^{ème} trimestre 2023 s'élèvent à 71,5 M€ contre 68 M€ au 3^{ème} trimestre 2022. Depuis le début de l'année 2023, 233,4 M€ ont été récupérés par le Régime AGS.

La faiblesse du niveau de ces récupérations pourrait s'expliquer par des montants avancés historiquement bas depuis 2020 et par l'application de l'ordonnance du 15 septembre 2021.



Clé de lecture : Au 30 septembre 2023, 233,4 M€ ont été récupérés depuis le début de l'année.

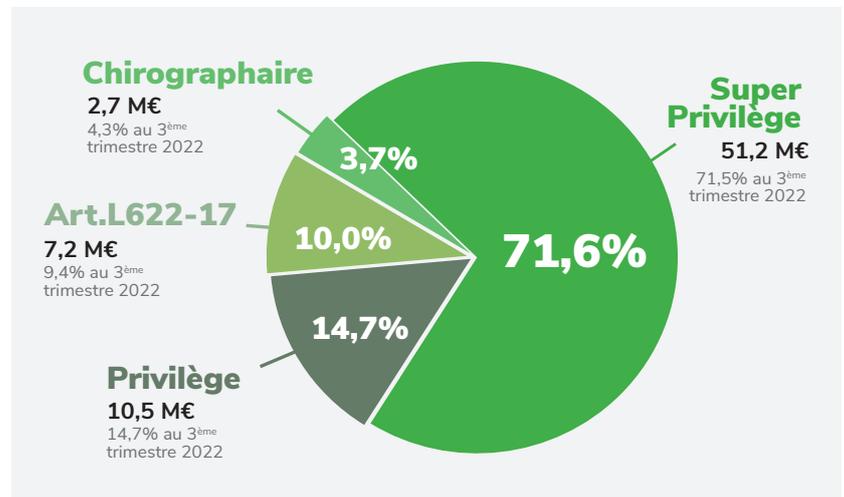
Plus de 71% des montants récupérés au titre du superprivilège

Au 3^{ème} trimestre 2023, 51,2 M€ ont été récupérés au titre de créances superprivilégiées, ce qui représente 71,6% des montants récupérés au cours du trimestre (contre 71,5% au 3^{ème} trimestre 2022).



Clé de lecture : 71,5 M€ ont été récupérés au 3^{ème} trimestre 2023 dont 51,2 M€ au titre du superprivilège (soit 71,6%).

Récupérations par rang de créance



Près d'un quart des récupérations dans l'industrie

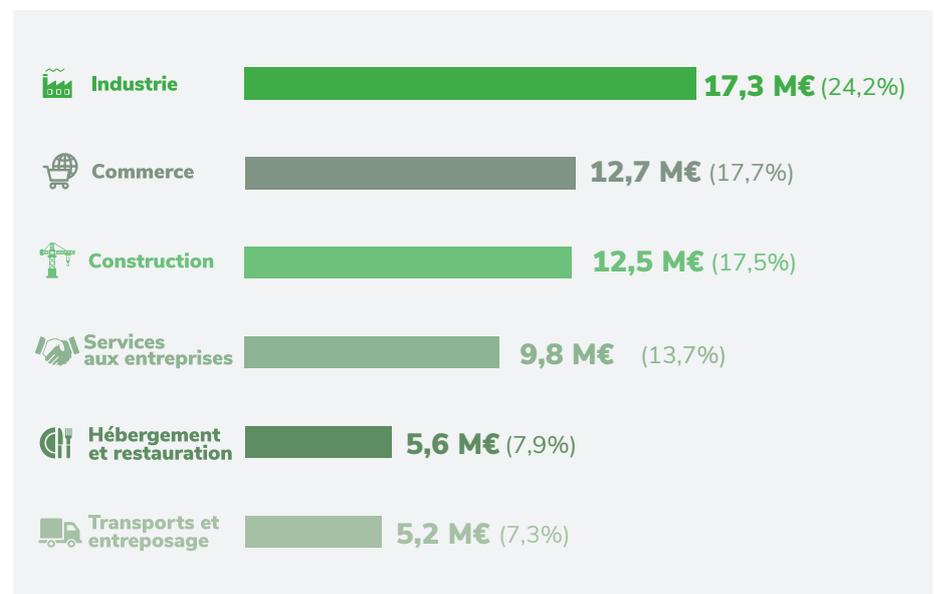
Au 3^{ème} trimestre 2023, les 6 principaux secteurs d'activité concentrent plus de 88% des récupérations.

En tête des secteurs d'activité, l'industrie représente 24,2% des montants récupérés sur cette période (-2,8 points par rapport au 3^{ème} trimestre 2022), le commerce arrive en deuxième position avec 17,7% des montants récupérés (+1,2 point par rapport au 3^{ème} trimestre 2022).



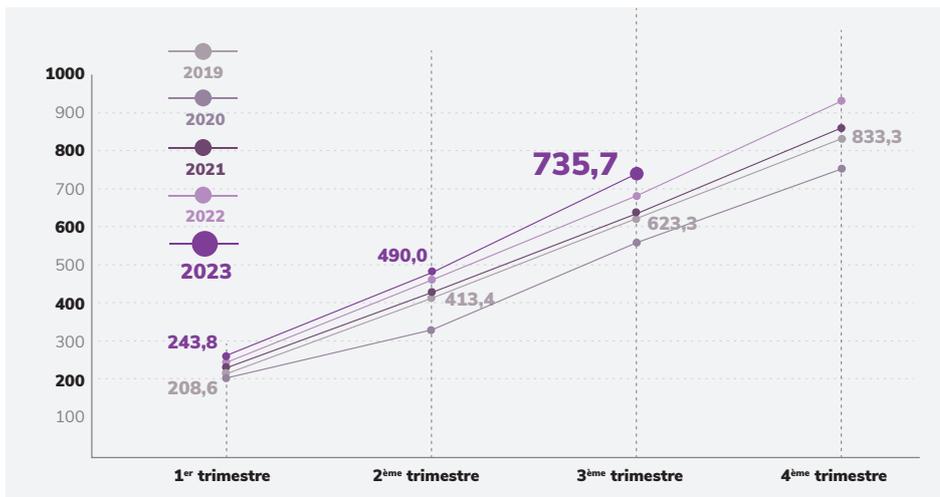
Clé de lecture : Au 3^{ème} trimestre 2023, le secteur de l'Industrie représente 24,2% des montants récupérés, soit 17,3 M€.

Récupérations par secteur d'activité



Cotisations

Montants des cotisations
(en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



Hausse des cotisations au 3^{ème} trimestre 2023

Selon les estimations de l'Urssaf Caisse Nationale, 245,7 M€ ont été recouverts au cours du 3^{ème} trimestre 2023 contre 229 M€ effectivement recouverts au 3^{ème} trimestre 2022, soit une hausse de 7,3%.

Depuis le début de l'année 2023, 735,7 M€ ont été recouverts, soit une progression de 6,7% par rapport à l'an dernier - progression en lien avec la dynamique de création d'emplois.



Clé de lecture : Au 30 septembre 2023, les cotisations recouvrées depuis le début de l'année s'élèvent à 735,7 M€

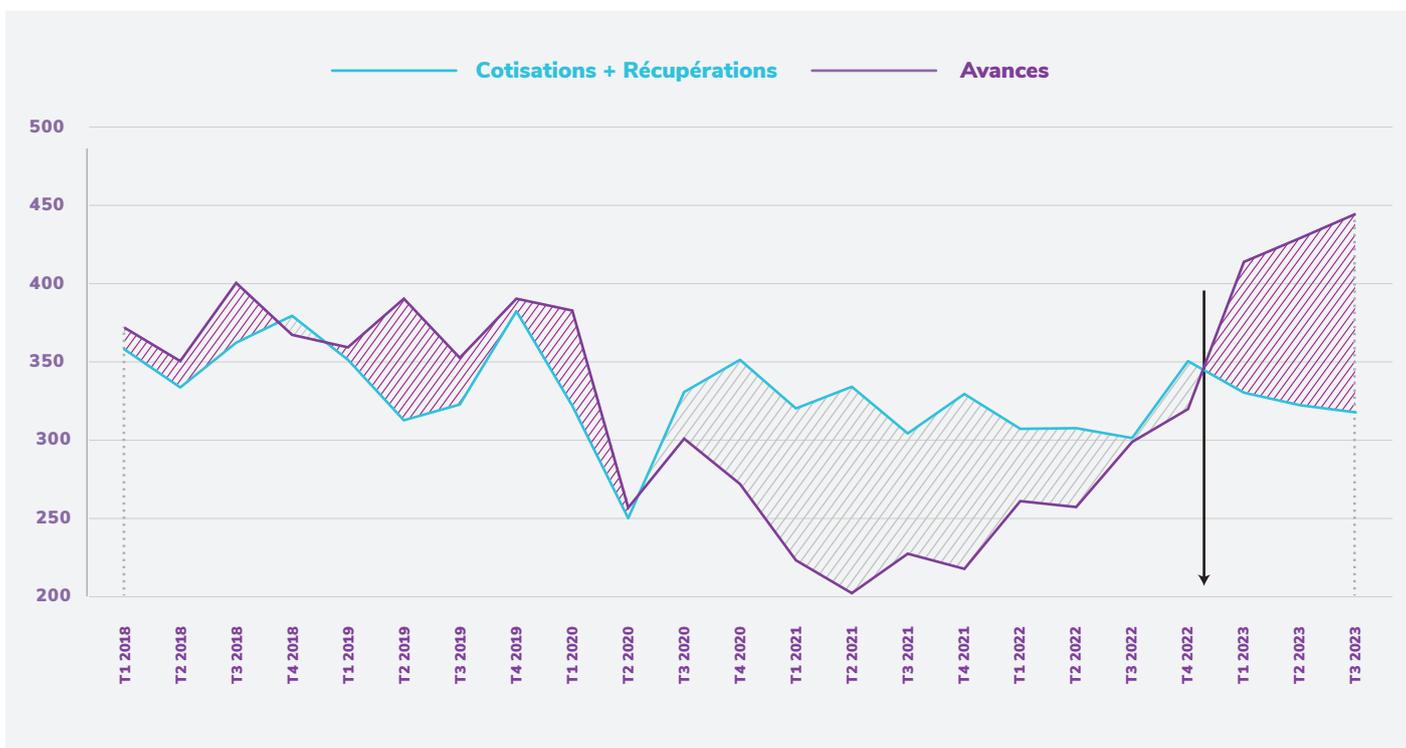
À noter : Les montants recouverts par le Régime AGS au cours des deux derniers mois feront l'objet d'une confirmation ou d'une régularisation ultérieure par l'Urssaf Caisse Nationale. De plus, à compter de janvier 2022, un changement de méthode du dispositif de recouvrement des cotisations a été opéré.

Des recettes très inférieures aux montants avancés

Malgré la hausse relative des cotisations recouvrées, le niveau des recettes est nettement inférieur, depuis début 2023, aux avances qui sont en progression continue depuis le 3^{ème} trimestre 2021.

A fin septembre, seulement 75,6% des montants avancés en 2023 sont couverts par les récupérations et les cotisations recouvrées en 2023. Ainsi 24,4% des montants avancés en 2023 ont été financés par prélèvement sur la trésorerie de l'AGS (soit 313 M€ depuis le 1^{er} janvier 2023).

Evolution trimestrielle des cotisations, récupérations et avances (en millions d'euros)

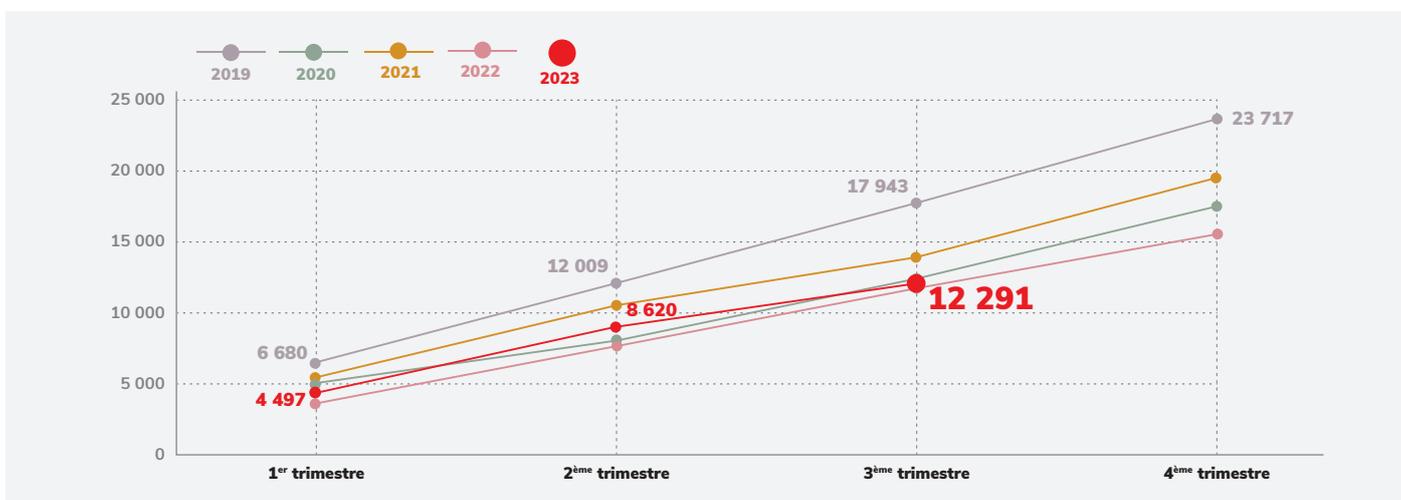


Activité juridictionnelle

Nombre de salariés convoqués
(cumul en fin de trimestre)

Repli de l'activité prud'homale

Plus de 3 600 salariés ont fait l'objet de convocations prud'homales au 3^{ème} trimestre 2023, soit une baisse de 9,1% par rapport au 3^{ème} trimestre 2022.



À noter : Seules les procédures devant les Conseils de Prud'hommes et la Cour d'appel sont comptabilisées.

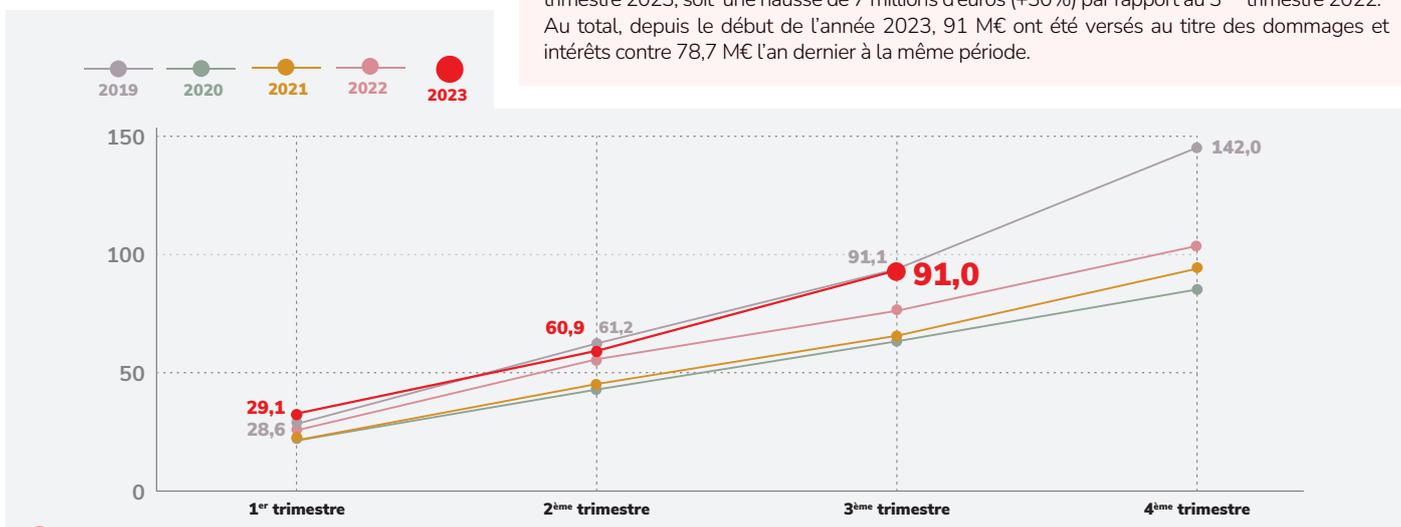


Clé de lecture : Au 30 septembre 2023, 12 291 salariés ont fait l'objet de convocations prud'homales depuis le début de l'année.

Montant des dommages et intérêts
(en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)

Bond des avances versées au titre des dommages et intérêts

Plus de 30 M€ ont été versés par le Régime AGS au titre des dommages et intérêts au cours du 3^{ème} trimestre 2023, soit une hausse de 7 millions d'euros (+30%) par rapport au 3^{ème} trimestre 2022. Au total, depuis le début de l'année 2023, 91 M€ ont été versés au titre des dommages et intérêts contre 78,7 M€ l'an dernier à la même période.



Clé de lecture : Au 30 septembre 2023, 91 M€ ont été avancés en dommages et intérêts depuis le début de l'année

*Les avances effectuées au titre des dommages et intérêts concernent les sommes versées dans le cadre des contentieux prud'homaux. A l'origine, le périmètre de la garantie AGS portait sur des créances alimentaires (salaires, congés payés...). Au gré des jurisprudences, son champ d'intervention a été étendu à divers dommages et intérêts en relation avec le contrat de travail.

Lutte contre la fraude

Le Régime AGS reste fortement mobilisé dans la lutte contre les fraudes. Il poursuit ses actions au regard de situations d'escroquerie caractérisées ou de tentatives d'escroquerie.

Actions pénales en cours au 30/09/2023

Nombre de dossiers en cours

61

Enjeu financier (en millions d'euros)

28

Perspectives économiques

Le regard de Denis Ferrand, Directeur Général de Rexecode

Une croissance à fronts renversés

Une même tendance au ralentissement économique se dessine dans les principales économies de la planète. S'il est propice à la poursuite de la détente sur le front de l'inflation, modulo les tensions qui réapparaissent pour le prix de certaines matières premières dont la principale qu'est le pétrole, il s'opère selon des modalités différentes selon les pays. De nature structurelle en Chine, effectué en douceur aux Etats-Unis, ce ralentissement confine à l'installation dans une situation stagflationniste dans la zone euro, où ressurgissent les interrogations quant à sa compétitivité et à la soutenabilité des finances publiques. Dans le cas de la France, l'investissement des entreprises et le recul des importations ont fait la croissance en 2023. Le premier risque cependant de lui faire défaut en 2024 alors que leurs liquidités se racornissent et que les défauts s'accroissent. En revanche, avec une inflation en repli, des salaires réels positifs et une petite décreue de l'effort d'épargne, la consommation des ménages pourrait se redresser un peu, portant la croissance du PIB vers 0,4 % en 2024 après 0,9 % en 2023.

Les entreprises ont été au rendez-vous en 2023

La croissance a trouvé deux points d'appui en 2023 : le commerce extérieur et l'investissement productif. La contribution très positive du premier à la croissance est cependant moins venue d'une vigueur des exportations que du recul des importations. Ce repli reflète, d'une part, de moindres difficultés de production d'électricité qui avaient déclenché une progression des importations fin 2022 et, d'autre part, la stagnation de la demande interne voire sa recomposition hors de la demande de biens vers une demande de services au faible contenu relatif en importations. Surtout, les entreprises ont continué d'investir et d'embaucher début 2023. La raison principale réside probablement dans le fait que, fin 2022, la situation de liquidité des sociétés non financières était encore favorable. Elle tient aussi à ce qu'en situation de contraintes d'offre persistantes (difficultés d'approvisionnement et de recrutement), leur aptitude à augmenter leurs prix face aux chocs antérieurs de coûts était encore forte.

Les circonstances ont toutefois muté. Les actifs liquides des entreprises ont commencé à reculer en termes réels. La situation de trésorerie est dégradée, aussi bien pour l'industrie que les services, selon l'enquête de la Banque de France. Les défaillances d'entreprises et le nombre de procédures collectives ont bondi au-delà peut-être d'un simple effet de rattrapage après trois années consécutives

de mises en sommeil. Les contraintes liées à un niveau de demande jugé insuffisant se font plus fortes ce qui réduit l'espace pour de nouvelles hausses de prix et donc pour soutenir les marges. Sur un autre plan, l'activisme forcené des États-Unis en matière de réindustrialisation interroge l'attractivité du site européen de production. Celle-ci est encore plus mise à mal par la forte dégradation des coûts relatifs en Europe, conséquence notamment d'un choc énergétique qui lui a été spécifique. Par ailleurs, en dépit de difficultés de recrutement qui perdurent et qui invitent à la rétention de main d'œuvre, les créations nettes d'emplois marchands ont déjà fléchi et pourraient muer en pertes nettes. Une illustration de la plus grande prudence des entreprises en matière de dépenses est apportée par le recul relatif important du climat des affaires dans les secteurs très orientés vers la demande des entreprises (notamment les biens d'équipement).

Petit sursaut pour la consommation des ménages

L'investissement des ménages poursuivra probablement sa contraction jusque fin 2024 à mesure que la hausse des taux se diffuse et entame le pouvoir d'achat immobilier des ménages. En revanche, la progression des salaires dépasse désormais une inflation en fléchissement. Le taux d'épargne des ménages ne restera peut-être pas à son zénith actuel. En conséquence, la consommation des ménages pourrait progresser à nouveau. Les possibilités d'un franc rebond restent toutefois maigres. L'inflation reflue mais resterait encore très supérieure à 2 % fin 2024 avec l'accélération salariale et un cours du baril durablement élevé. En étant (modestement) soutenue par la consommation et freinée par l'investissement des entreprises, la croissance se présenterait ainsi en 2024 à fronts renversés de ce qu'elle a été en 2023.



Retrouvez **les Chiffres AGS** sur notre site Internet
www.ags-garantie-salaires.org

Les statistiques exclusives sur la garantie des salaires

Ce bulletin statistique trimestriel présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives.

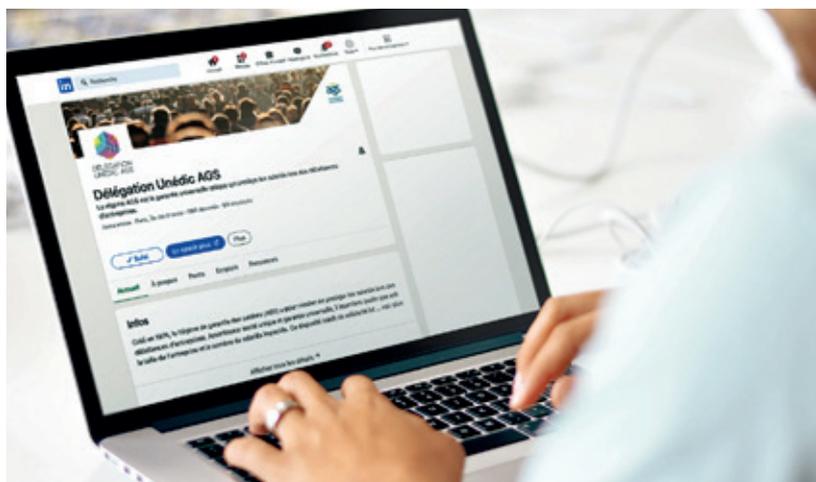
Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse de Denis Ferrand (Rexecode) sur la situation et les prévisions économiques.



Et retrouvez notre actualité sur **notre page LinkedIn**



Délégation Unédic AGS



Découvrez notre **Rapport annuel d'activité 2022**
en ligne sur notre site Internet

Véritable source d'information sur l'activité du régime de garantie des salaires, le rapport d'activité annuel de la Délégation Unédic AGS permet de mieux faire connaître les enjeux économiques, sociaux et financiers de nos missions.





DÉLÉGATION
UNÉDIC AGS

La Délégation Unédic AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS.



LA GARANTIE
DES SALAIRES

*Plus d'informations sur la garantie des salaires, la Délégation Unédic AGS,
les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :*

www.ags-garantie-salaires.com

Délégation Unédic AGS

37 rue du rocher - 75008 Paris

Tél. : 01 55 50 23 00 - Fax : 01 56 02 65 56

E.mail : agscommunication@delegation-ags.fr

LES CHIFFRES AGS

**Le Bulletin statistique trimestriel
de la garantie des salaires n°43**

Octobre 2023. Édité par la Délégation Unédic AGS, 37 rue du rocher, 75008 Paris. Directeur de la publication : Rémy Mazzocchi, Directeur national a.i. Conception et diffusion : Communication et Pôle Etudes et Statistiques – gratuit – Direction artistique : Andrea Costa - Dépôt légal : Octobre 2023 - n°ISSN 2679-0319